

République Française
DEPARTEMENT des BOUCHES-DU-RHONE
 Arrondissement d'Istres
MAIRIE DE CARRY LE ROUET
 13620



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-167
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

L'an **Deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois de septembre** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : **28**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Chantal GUIONNET, Messieurs Guillaume SANTOS – Jean-François LAZIOSI étaient excusés et avaient donné procuration. Monsieur Jean-Christophe TRAPPY était absent.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT – RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire Simone Thoulouze visant à offrir à plus de 400 élèves un cadre moderne, agréable et respectueux de l'environnement, il est proposé de demander une aide financière à l'Etat, dans le cadre de son dispositif Fonds Vert – Renaturation des villes et des villages.

Les travaux, dont le coût total est estimé à **3 239 183 € HT**, comprend une assiette éligible de **350 750,00 € HT** au titre du Fonds Vert - axe « renaturation des villes et des villages ». Dans ce cadre, une demande de subvention d'un montant de **55 653,00 € HT** au titre de la renaturation des villes et villages a été déposée.

Le plan de financement prévisionnel établi sur la base de l'assiette éligible se présente ainsi :

BUDGET DU PROJET - ASSIETTE ELIGIBLE FONDS VERT RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	
CHARGES	MONTANT HT TOTAL
Cour Maternelle – Nord et Sud	134 200,00 €
Cour Élémentaire – Nord et Sud	207 950,00 €
Entrée maternelle Est	8 600,00 €
Total	350 750,00 €

RECETTES DU PROJET - ASSIETTE ELIGIBLE FONDS VERT RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES		
RECETTES	MONTANT DEMANDÉ	TAUX
Région	50 047,00	14,27%
Agence de l'eau	174 900,00 €	49,86%
Fonds Vert – Renaturation des villes et des villages	55 653,00 €	15,87%
Autofinancement	70 150,00 €	20,00%
Total	350 750,00 €	100%

Il est rappelé que l'aménagement des « cours Oasis » constitue un axe structurant du projet global de rénovation du groupe scolaire Simone Thoulouze. Il vise à transformer des espaces extérieurs largement imperméabilisés en zones végétalisées et perméables, afin d'améliorer le confort thermique et de réduire les îlots de chaleur.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité

ADOpte le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds vert, détaillé ci-dessus ;
HABILITE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du fonds vert pour la mise en œuvre du projet ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER